

DOCUMENT ANNEXE 13

Déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à l'établissement d'une place devant la station et à l'ouverture d'un chemin d'accès (25 avril 1871)

Nous, conseiller de préfecture, préfet du département de Seine-et-Oise par délégation, séant au conseil de préfecture, où étaient présents MM le baron Normand et de Savigny.

Vu, sous la date du 25 avril 1870, le décret déclarant d'utilité publique dans la commune de Soisy-sous-Montmorency,

1. l'établissement d'une place devant la station projetée du chemin de fer d'Enghien à Montmorency,

2. l'ouverture d'une rue de sept mètres de largeur reliant cette place au chemin de la Fosse-aux-Moines,

et autorisant la commune à acquérir, soit à l'amiable, soit par la voie de l'expropriation, les terrains indiqués au plan ci-annexé,

Vu le décret, en date du 18 mai 1870, par lequel la commune a été autorisée à emprunter une somme de 17 000 francs applicable au paiement de ces dépenses pendant quinze ans, à partir de 1870, pour le remboursement de cet emprunt,

Vu les plans et états parcellaires des terrains à exproprier,

Vu le n° 29 de *l'Echo pontoisien* en date du 21 juillet 1870,

Vu le procès-verbal d'enquête ouvert le 28 juillet 1870 et clos le 4 août suivant,

Vu le certificat du maire en date du 21 juillet 1870 constatant que l'enquête a été publiée et affichée,

Vu les délibérations du conseil municipal en date des 30 mai et 19 novembre 1869,

Vu l'avis de monsieur le Sous-préfet de Pontoise en date du 17 mars 1871,

Considérant que les projets dont il s'agit n'ont donné lieu à aucune observation lors de l'enquête et que tous les avis sont favorables à leur exécution, mais que trois propriétaires intéressés n'ayant pas accepté les offres de la commune et deux autres n'ayant pas fait connaître leurs intentions, il y a lieu de procéder à leur égard, par voie d'expropriation, toutes les formalités prescrites par la loi ayant été régulièrement accomplies,

L'avis du conseil de préfecture entendu,

Art. 1^{er}. Sont déclarées cessibles, pour cause d'utilité publique, les parcelles de terrains teintées en jaune au plan sus-visé, appartenant aux propriétaires désignés dans le tableau ci-après et nécessaires à l'ouverture d'une

rue de sept mètres de largeur dans la commune de Soisy-sous-Montmorency, entre le parc d'Archery et la station à établir dans la même commune sur le chemin de fer d'Enghien à Montmorency.

Numéro des parcelles (section B)	Nom, prénoms	domicile des propriétaires	Nature	Surface (ares)
951	Delaforge Spire André,	Montmorency	terre	0,41
950	Tetard Alexandre,	Montmorency	id	0,81
948	Hennocque Frédéric,	Soisy	id	1,04
948	Hennocque Louis,	Soisy	id	1,34
946	Goriot Charles Augustes,	Deuil	id	1,11
946	Goriot Charles Augustes,	Deuil	id	0,30
945	Lacour Magloire,	Soisy	id	0,44
937	Frapart Jean Alexandre,	Soisy	id	0,21
938	Frapart Jean Alexandre,	Soisy	id	0,44
947	Bouresche Pierre Alexandre,	Soisy	id	0,06
944	Brion fils héritier,	Montmorency	id	0,19
942	Vve Aubin Louis Etienne,	Soisy	id	1,40
943	Vve Aubin Louis Etienne,	Soisy	id	0,30
939	Marin Marcel,	Montmorency	id	0,91
939	Marin Marcel,	Montmorency	id	0,05
935	Frapart Jean Alexandre,	Soisy	id	0,67
940	Hackem Henri		id	0,36
933	Lhérault Jean Baptiste,	Deuil	id	0,59
932	Desmaret Hector,	Montmorency	id	0,58
926	Drouet,	Paris	id	1,04
925	Hennocque Antoine fils,	Soisy	id	0,91
925	Hennocque Antoine fils,	Soisy	id	0,09
966	Gosse Victor,	Deuil	id	2,12
806	D'Archery,	Soisy	id	2,78
924	Drouot		id	0,01
931	Beaudoin Pierre-Noël,	Deuil	id	0,85
			Total	19,16